

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 79 (1988-1989)
Heft: 3

Artikel: La protection des blocs erratiques dans le canton de Vaud
Autor: Aubert, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN N° 301 des Laboratoires de Géologie, Minéralogie, Géophysique
et du musée géologique de l'Université de Lausanne

La protection des blocs erratiques dans le canton de Vaud

PAR

DANIEL AUBERT¹

Résumé.— AUBERT D., 1989. La protection des blocs erratiques dans le canton de Vaud. *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 79.3: 185-207.

Au milieu du siècle passé, on avait enfin compris que les blocs d'origine alpine, répandus sur le plateau et sur les flancs du Jura, avaient été transportés par les glaciers. Or, au même moment, on était en train de les exploiter systématiquement, d'où la réaction des naturalistes pour en sauvegarder quelques uns.

Dans le canton de Vaud, cette opération fut conduite par la Société Vaudoise des Sciences Naturelles qui créa dans ce but en 1868 une commission des Blocs erratiques à laquelle succéda en 1906 une commission pour la protection de la Nature.

Leur activité, encouragée par les autorités cantonales, eut pour résultat le classement de 28 blocs particulièrement volumineux, dont la moitié appartiennent à notre société. Elle fut aussi le prélude à la protection de la nature.

Abstract.— AUBERT D., 1989. Protection of erratics blocks in the canton of Vaud. *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 79.3: 185-207.

Around 1850, it was at last understood that blocks of alpine origin scattered on the Swiss plateau and of the flanks of the Jura Mountains had been brought there by glaciers. Now, at the same time, these blocks were systematically exploited, hence the reaction of some naturalists to try to save a few of them. In the canton of Vaud, this operation was conducted by the Société vaudoise des Sciences naturelles which created therefore, as early 1868, a commission for erratics, replaced in 1906 by a commission for the protection of Nature.

Their activity, encouraged by the canton's government resulted in the classification of 28 particularly large blocks, of which half actually belong to our society. It was also the prelude of the long lasting Nature's protection movement in our country.

¹ CH-1033 Cheseaux. Vaud (Suisse)

INTRODUCTION

Vingt-huit blocs erratiques sont protégés dans le canton de Vaud, sans compter les mégalithes préhistoriques classés par le Service cantonal d'Archéologie. La moitié d'entre eux appartiennent à la Société vaudoise des Sciences naturelles(SVSN), auxquels il faut en ajouter deux situés en Valais.D'autres ont été classés par des communes ou des particuliers à la suite de son intervention. C'est donc à notre société que revient le principal mérite de cette sauvegarde qui fut le prélude à la protection de la nature considérée dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle il m'a paru intéressant d'évoquer cette activité de nos prédecesseurs que le plus souvent on ignore.

Pour la découvrir, il a fallu feuilleter les anciens bulletins de la Société pour relever ce qui s'y rapporte dans leurs articles et dans leurs procès-verbaux. D'autres renseignements m'ont été fournis par M. J.-P. Reitz, chef de la Section cantonale de la protection de la Nature et des Sites, et par M. Marc Weidmann qui a eu l'extrême amabilité de mettre à ma disposition les notes et les documents qu'il avait rassemblés sur le même sujet, dont un précieux dossier conservé au Musée de Géologie que son directeur, M. Baud, a bien voulu me confier. Sans la collaboration de M. Weidmann, ce travail n'eût pas été possible. D'autre part, M. Denis Weidmann, archéologue cantonal, m'a communiqué la liste des mégalithes préhistoriques du canton. Enfin plusieurs correspondants et quelques municipalités m'ont aussi fourni d'utiles renseignements. A tous, j'exprime mes sentiments de gratitude.

Il va de soi que cette étude n'épuise pas le sujet. Des recherches plus approfondies, la consultation d'autres archives, permettraient sans doute de la compléter et de découvrir des faits qui m'ont échappé. Toutefois, si incomplète qu'elle soit, il me semble qu'elle donne une image authentique des conditions dans lesquelles les blocs furent mis sous protection et des motivations de ceux qui en prirent l'initiative.

La matière de cet article provient donc, pour la plus grande part, du Bulletin de la SVSN et exceptionnellement des Actes de la Société helvétique des Sciences naturelles (SHSN). Pour ne pas alourdir le texte, je me suis abstenu d'en indiquer dans chaque cas la référence, la date permettant d'en retrouver la source. Les données tirées du dossier du Musée de Géologie sont indiquées par les lettres MG.

Ces grosses pierres, mal intégrées dans leur environnement géologique, ont attiré l'attention des hommes depuis toujours. Aujourd'hui encore on éprouve un choc quand on découvre ces géants qui paraissent avoir été déposés sur le sol. Au Néolithique, on les dressait et on les sculptait pour en faire des monuments dont la signification nous échappe. A une époque moins ancienne, elles ont été l'objet de légendes et de croyances populaires, autels de sacrifices, pierres tournantes. Plus récemment, on en a fait des monuments bien différents des anciens, stèle de Davel à Vidy provenant de Vaugondry sur Grandson, monument de Charpentier à Bex, bloc de granite de F.-A. Forel à Morges. Aujourd'hui enfin, on se contente de les planter dans les parcs et sur les pelouses et de les opposer à la pénétration automobile; mais au moins on ne les détruit plus, ou plus guère, tandis qu'au siècle passé une exploitation systématique menaçait de les faire disparaître tous. C'est alors que quelques

naturalistes avisés se mirent en campagne pour conserver quelques-uns de ces témoins de l'extension des glaciers alpins.

Quand les géologues se rendirent compte de leur origine, se posa alors le problème de leur transport qu'on tenta de résoudre par diverses hypothèses qualifiées d'extravagantes par E. de MARGERIE (1922), auxquelles la théorie glaciaire établie par Venetz, de Charpentier et Agassiz mit un terme. Dès lors, les blocs, surtout les plus gros et en position d'équilibre instable (DU PASQUIER 1892), devinrent les pièces à conviction les plus convaincantes parce que les plus visibles de l'extension des glaciers quaternaires et c'est à ce titre qu'on s'efforça de les conserver.

Pourtant une fois la théorie devenue indiscutable, on les considéra plutôt comme des pièces de musée car, comme le déclarait Maurice Lugeon à ses collègues de la SVSN en 1905: «La géologie n'en a plus besoin pour défendre la théorie glaciaire».

Originaires du Valais ou des Alpes vaudoises, ces blocs sont pour la plupart constitués de granite ou de schistes cristallins et quelques-uns de poudingue de Vallorcine; parmi ceux qui sont protégés, quatre sont en calcaire.

LES BLOCS DE MONTHEY

Paradoxalement, la protection des blocs erratiques par les Vaudois a débuté en Valais. Ainsi, le 18 janvier 1853, le Grand Conseil de ce canton décrète que «cession est faite, à titre de don national, à M. Jean de Charpentier, de deux blocs erratiques de la commune de Monthey». Il s'agissait de la Pierre à Dzo (30¹, fig. 1 et 2) et de la Pierre de Mourguets, aujourd'hui Pierre à Muguet (31).

A la suite de quoi, en 1875, la fille de Jean de Charpentier, Mme Fayod-de Charpentier «transmet à la Société vaudoise des Sciences naturelles la propriété de ces deux blocs erratiques» sous «condition que la société donataire voudra tous ses soins à leur conservation».

Enfin, le 26 juin de l'année suivante, à l'hôtel de Ville de Monthey, la SVSN tint une «séance pleine de charme et d'entrain» pour prendre «solennellement possession de ces débris d'un autre âge».

Le président, E. Renevier, professeur de Géologie, fit ensuite un exposé sur la moraine de Monthey et sa garniture de blocs de granite du Mont-Blanc et précisa incidemment que Pierre à Dzo signifie pierre «aguillée», c'est-à-dire perchée en équilibre instable.

Les années suivantes, le comité de la SVSN ne perdit pas de vue cet héritage. En 1883, la Pierre à Dzo menaçant de se «dégouiller», on prit des mesures pour éviter tout accident. En 1902, on délogea une forge qui s'était installée sous la Pierre à Muguet et en 1914, on procéda au rafraîchissement des inscriptions.

Au début de ce siècle, la société eut à s'occuper d'un autre bloc de Monthey dont elle n'était pourtant pas propriétaire, le plus gros de tous, la

1. Les chiffres arabes renvoient au tableau I, p. 206 et les chiffres romains au tableau II, p. 207

Pierre des Marmettes (29). En 1905, son propriétaire l'avait vendue à un granitier «avec la condition expresse de l'exploiter dans les plus brefs délais». Cette menace sur l'un des plus remarquables monuments naturels de la région fut un signal d'alarme et provoqua une réaction grosse de conséquences. Le comité de la SHSN demanda à celui de la SVSN de prendre l'affaire en mains.

On n'est pas renseigné sur ce que fit ce dernier qui, 7 ans plus tôt, avait déjà fait une démarche auprès du Conseil d'Etat valaisan en faveur de la Pierre des Marmettes et de la Pierre à Martin. De son côté, la commune de Monthey intervint dans le même sens. Un mouvement populaire s'y produisit pour sauvegarder la Pierre des Marmettes et la Municipalité intenta même un procès à son propriétaire.

Quoi qu'il en soit, la SHSN put l'acquérir en 1908 au prix de fr. 31'500.- souscrits par la Confédération (fr. 12'000.-), l'Etat du Valais (fr. 5'000.-), par diverses sociétés et par le public. Pour sa part, la SVSN s'engagea pour fr. 200.-.

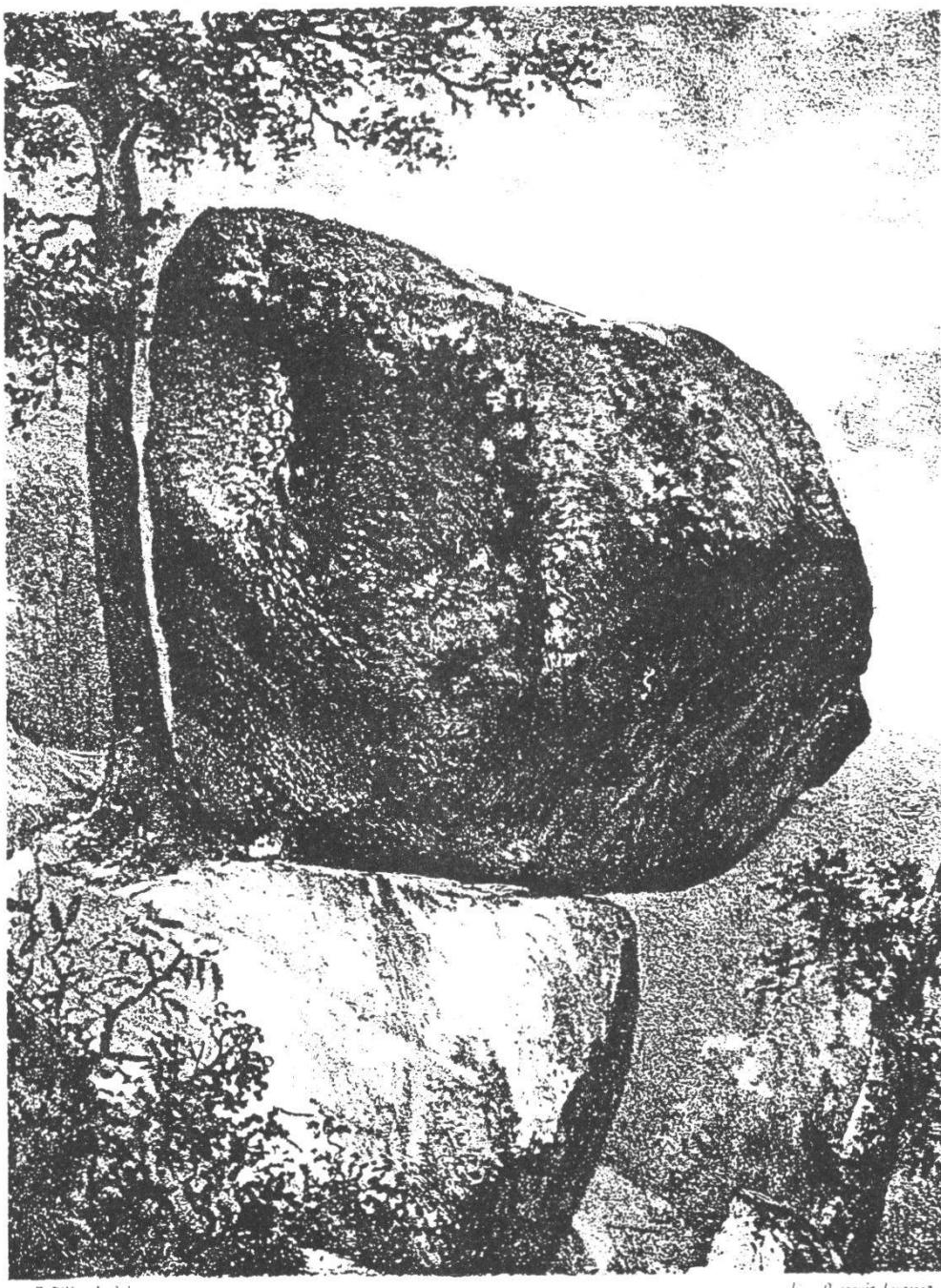


N° 2. PIERRE À DZO.

Figure 1.—La Pierre à Dzo. Telle que l'imaginait le dessinateur de Charpentier en 1841.

Bull. Soc. vaud. Sc. nat.

Vol. XV-Pl. VII.



R. Gilbault del.

Lith. Chappuis, Lausanne

PIERRE À DZO

blocs erratiques de protogine de Monthey (Valais)
propriété de la

Société vaudoise des Sciences naturelles.

D'après une vue photographique.

Figure 2.—La Pierre à Dzo. Propriété de la Société vaudoise des Sciences naturelles 1877.

On trouve l'écho de cette affaire dans une magistrale conférence prononcée la même année à l'assemblée générale de la SHSN, par le professeur SCHARDT (1908), qui évoqua avec passion les trois années de luttes qui aboutirent à cette victoire. Il rappela aussi la destruction de plus de dix blocs géants et de centaines de petits sur la moraine de Montheys : «à la place de ces géants granitiques couverts de mousse et gisant silencieux à l'ombre des châtaigniers séculaires, on ne trouve plus qu'un désert de débris, tristes déchets d'innombrables blocs détruits».

Il signala aussi l'existence d'un quatrième bloc protégé dans la commune voisine de Collombey, le bloc Studer (coord. 561600/124575) donné à la SHSN en 1869 par un exploitant et baptisé en 1877 lors de l'assemblée de Bex.

La vague soulevée par la sauvegarde de la Pierre des Marmettes ne retomba pas une fois sa conservation assurée. Dans sa lancée, et en vue de la création du Parc national, le comité de la SHSN mit sur pied en 1906 une Commission pour la protection des monuments naturels, dont nous retrouverons la filiale vaudoise, qui engendra à son tour, deux ans plus tard, la Ligue suisse pour la protection de la Nature ainsi que l'explique P. HORISBERGER (1978).

Le cadre évoqué par Schardt a bien changé. La Pierre des Marmettes (1824 m³) se trouve aujourd'hui au milieu du parking de l'hôpital de Montheys. Elle porte l'inscription suivante difficilement lisible: bloc des Marmettes. Bloc erratique. Granite du Mont-Blanc. Propriété de la Soc. Helv. des Sc. Nat. 1907.

La Pierre à Dzo (300 m³) qui domine la voie ferrée et la Pierre à Muguet (800 m³) proche d'une carrière, portent la même inscription qui évoque toute l'épopée de la théorie glaciaire: A J. de Charpentier. Don national 1853. Transféré à la Société vaudoise des Sciences naturelles 1875. Pierre à Dzo (Pierre à Muguet). Perraudin 1815. La Pierre à Muguet porte aussi le nom de Venetz 1829.

LA COMMISSION DES BLOCS ERRATIQUES

L'exploitation des blocs est fort ancienne et la SVSN s'en est toujours préoccupée. H.-B. DE SAUSSURE (1779, T.II) déjà, remarquait qu'il en existait autrefois beaucoup le long de la route entre Rolle et Allaman mais qu'on les a presque tous détruits. «Je ne vois pas sans un vif regret» dit-il, «détruire ces précieux monuments de la grande révolution à laquelle la surface de notre globe doit son état actuel». Dans son esprit, il ne s'agissait pas d'une glaciation mais d'une gigantesque débâcle au cours de laquelle les eaux recouvrant les Alpes s'étaient écoulées en entraînant les blocs.

Le Dr Dumur (DM) de Cossonay, dont nous ferons la connaissance un peu plus loin, précise en 1869 qu'on utilisait autrefois la poudre pour les débiter et le feu pour en débarrasser les champs et que la méthode des coins de bois introduite par les granitiers italiens permet d'y tailler des meules et des bassins de tous genres. Cette nouvelle technique dut apparaître vers le milieu du siècle, car BONARD (1977) nous apprend que le premier bassin taillé par les

Piémontais, celui de Juriens, date de 1846. Les plus beaux se trouvent à Ballaigues (1849) et à Vaulion (1869). Il en résulta évidemment une intensification de l'exploitation des blocs, dont le volume de Bonard révèle l'ampleur.

Ces excès provoquèrent une réaction de la part de certains naturalistes qui s'exprima par un solennel «Appel aux Suisses pour les engager à conserver les blocs erratiques», rédigé par deux professeurs de géologie, A. Favre de Genève et B. Studer de Berne, et présenté par la Commission géologique à l'assemblée de la SHSN du 9 septembre 1867. Il s'adressait, précisait ses auteurs, «à ce sentiment qu'on appelle patriotisme qui peut s'associer aux études scientifiques», et se justifiait par la nécessité de conserver les témoins d'un des «grands faits de l'histoire naturelle». Il misait sur l'appui des sociétés scientifiques, du Club alpin, des autorités cantonales et communales et même des particuliers. Il projetait d'établir une carte des blocs erratiques, base de toute étude de l'extension des glaciers et souhaitait que les blocs les plus remarquables par leur taille, leur position ou leur altitude fussent conservés. C'est pourquoi cet appel fut complété par des «Instructions relatives à la carte des blocs erratiques» par A. Favre et L. Sordet.

La SVSN ne resta pas indifférente à cet appel. Le 22 janvier de l'année suivante déjà, elle créa une Commission des blocs erratiques de cinq membres: Ph. De la Harpe médecin, président, F.-A. Forel, professeur, Lochmann, ingénieur, E. Renevier, géologue et Piccard, commissaire général. Leur premier soin fut de se répartir le territoire cantonal en cinq circonscriptions, puis de solliciter la collaboration d'une quarantaine de «personnes amies des sciences naturelles», parmi lesquelles on identifie, non sans surprise, trois pasteurs, quatre médecins et un ancien préfet, les autres étant des voyers, des forestiers, des instituteurs, etc¹. On leur demandait, conformément aux instructions de Favre et Sordet, de bien vouloir participer à l'établissement d'une carte des blocs de leur domaine, mesurant au moins 1,5 m. et pour cela d'en fixer la situation, d'en indiquer l'altitude, d'en prélever un échantillon et, cas échéant, d'engager leur propriétaire à les conserver ou d'en faire don à l'Etat.

La circulaire se terminait par une brève notice de Renevier relative à ces blocs «qui ont été portés sur le dos des glaciers qui, au commencement de l'ère humaine, descendaient des Alpes».

La Commission intervint aussi auprès du Département des Travaux publics pour qu'il recommande aux autorités communales d'épargner les blocs situés sur leurs fonds.

Dans son enthousiasme, elle s'illusionnait en imaginant que ses correspondants, pleins de zèle, allaient se mettre au travail dans tout le canton et remettre leur rapport dans un délai de six mois. Pourtant, elle remporta un succès immédiat. En 1868 déjà, sur proposition de De la Harpe, la Municipalité de Lausanne décida de conserver dans sa forêt de Vernand-Dessous, la Pierre à Cambot². (15. Photo 1) et d'y graver les armes de la ville

¹ Les rapports de la Commission figurent dans le Bulletin de la SVSN, ceux de ses correspondants dans le dossier du Musée de Géologie.

² Cambot, Combaz ou Combeau, le nom et l'orthographe des blocs varient d'un texte à l'autre.

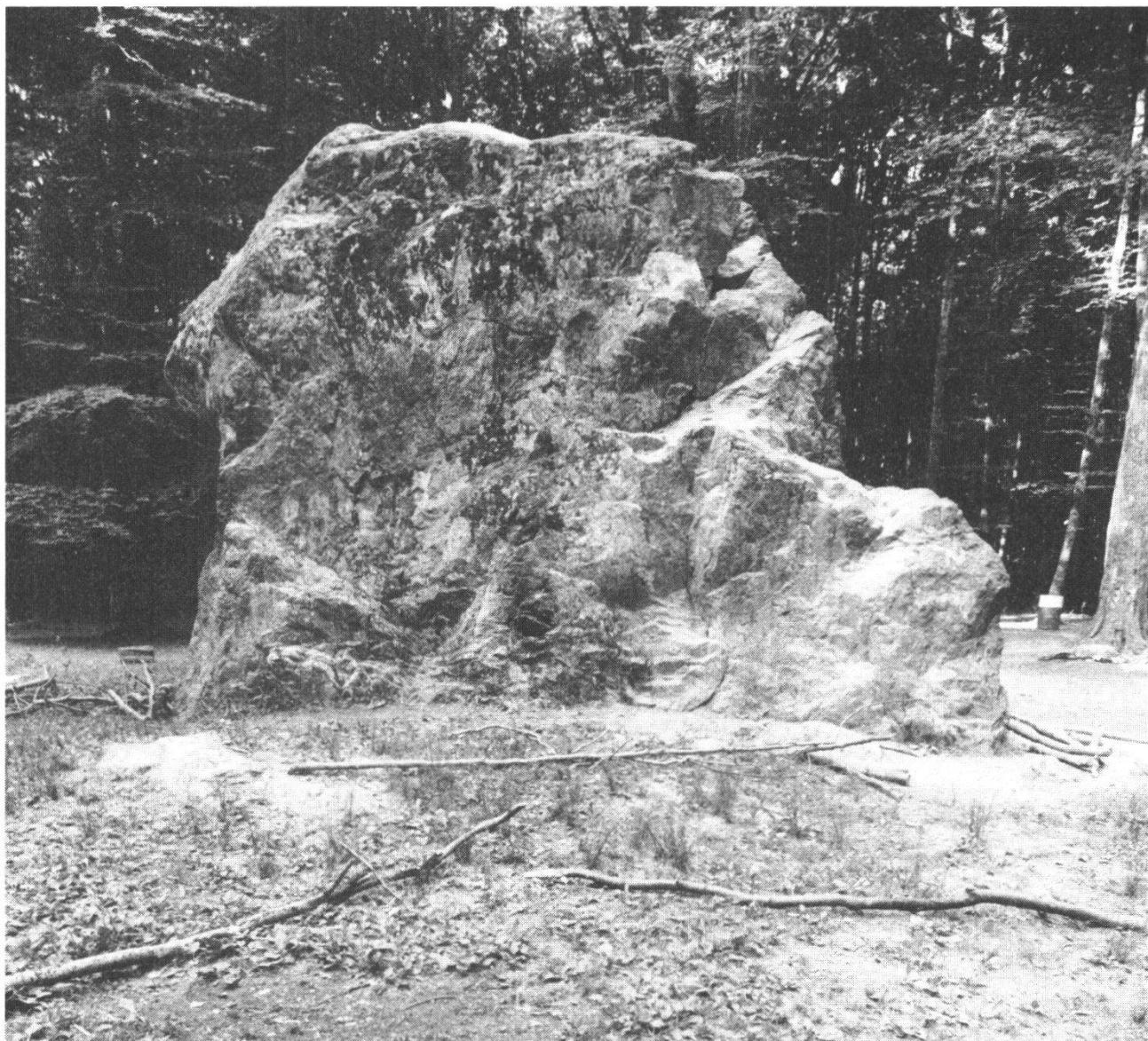


Photo 1. —La Pierre à Cambot. Forêt de Vermand-Dessous (Lausanne). (Photographie J.-F. Luy).

dont il ne reste plus trace aujourd'hui. C'était la première¹.

La deuxième date de 1876. C'est la Pierre à Pény². (19. X, photo 2) située à Mies dans le district de Nyon, à la limite de Vaud et de Genève; elle servait autrefois de borne à la frontière des Pays de Vaud et de Gex. Elle fut donnée à

¹ A Neuchâtel, on était en avance. La Pierre à Bot avait été classée 30 ans plus tôt à la demande d'Agassiz et, en 1868, le Club jurassien avait déjà commencé le lever de la carte des blocs. (comm. J.-P. Portmann).

² Figure aussi dans la liste des blocs préhistoriques avec des coordonnées légèrement différentes.

la SVSN par le pasteur Burgener et sa situation nécessita deux actes de donation, l'un pour sa partie vaudoise, l'autre pour sa fraction genevoise. Ce dernier exigea de la part de la société un paiement symbolique de fr. 2.-, ce qui permit à des esprits malicieux de prétendre que la partie genevoise avait été vendue.

Dans la notice qu'il lui a consacrée, M. Barbeau (1966) de Mies, précise que son nom dérive du patois «En Penier», le bois de pins et décrit les nombreux stigmates de sa longue histoire, qui n'ont manqué d'exciter l'imagination populaire: petites excavations artificielles, croix grecque, initiales de la République helvétique, inscription rappelant le don de 1876, trace de la frontière intercantonale. Enfin, on en retrouve l'image dans les armes de Mies.



Photo 2.— La Pierre à Pénny. Frontière genevoise (Mies).

Les procès-verbaux de la SVSN des années succédant à la constitution de la Commission, révèlent un intérêt croissant, voire passionné, pour ces monuments naturels. Au cours des séances, on en présente des échantillons, on souhaite leur conservation, et le plus souvent, hélas, on déplore leur destruction. On apprend aussi que vers 1890, W. Barbey, inspecteur forestier à

Valeyres-sous-Rances, apprenant qu'un entrepreneur se proposait d'exploiter les blocs des forêts communales, les acquit lui-même pour les rendre ensuite à la commune contre l'engagement de les respecter.

Parmi les rapports des enquêteurs déposés au Musée de Géologie, les plus intéressants et les plus riches sont ceux du pasteur Vionnet¹, d'Etoy, plus tard membre de la Commission et des médecins Nicati d'Aubonne et Dumur de Cossenay. On y trouve parfois des observations originales qui ont conservé tout leur intérêt. Ainsi Vionnet a sondé le bond de Bière et y a mesuré 48 pieds d'eau. Bien loin de sa circonscription, au-delà du col des Etroits près de Ste-Croix, il a découvert un bloc alpin et il en conclut que le glacier du Rhône franchissait en ce point le faîte jurassien. Dumur de son côté s'étonne de trouver non loin de Pampigny un bloc erratique originaire du Jura, et Forel, en 1871, signale dans la région du col de Pétra-Félix, des stries tracées par un glacier s'écoulant de la vallée de Joux, deux observations qui m'auraient été précieuses dans mon étude récente des glaciers jurassiens récurrents (AUBERT 1986).

La plupart des observateurs utilisent encore le pied comme unité de mesure et insistent sur l'ampleur du massacre des gros blocs dont ils découvrent un peu partout les vestiges et auquel ils assistent impuissants. On apprend ainsi par Nicati que la construction de la poudrerie d'Aubonne en 1854 a fait disparaître un disque de granite de 8 m. de diamètre et de 4 m. d'épaisseur. Vionnet pour sa part, relate que celle du pont de chemin de fer sur l'Aubonne à Allaman a nécessité l'exploitation d'un grand nombre de superbes blocs du pied du Jura, dont l'inépuisable Pierre au Tasson (blaireau) près de L'Isle, dont on a tiré en outre des plaques de quoi fabriquer 12 bassins (BONARD 1977).

Toujours dans le district d'Aubonne, un énorme bloc de Pizy a servi à faire plusieurs bassins de pressoir ainsi que les marches d'escalier et les dalles de balcon du stand d'Aubonne, aujourd'hui restaurant de l'Esplanade, et a fourni en plus plusieurs chars de moellons. Les éléments granitiques du pavillon central de la caserne de Bière ont une origine semblable, et Dumur signale l'exploitation de tous les blocs, dont beaucoup d'énormes, de la moraine de Dizy. Enfin en bien des endroits, on les a utilisés pour empêtrer les routes, édifier des murs de soutènement et il est vraisemblable que la Pierre Vieille de calcaire, signalée déjà par DE CHARPENTIER (1841) au bord du lac de Bret, a disparu dans un four à chaux.

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, révèlent l'importance de l'exploitation des blocs erratiques au siècle passé, qui aurait fini par les détruire tous sans l'intervention des naturalistes. Parmi ces victimes, citons encore la Pierre à Roland, dont la balafré était attribuée par la légende à un coup d'épée, qui servit à construire le clocher du collège de Burtigny.

Très attentifs à la présence d'indices préhistoriques, les enquêteurs ne manquaient pas de décrire les pierres à écuelles, ainsi celles de Mont-la-Ville (IV), de La Praz (XI) et des Outards (II) près de Longirod. Les menhirs de Clendy (XV) près d'Yverdon étaient connus. Dans un article du Bulletin de la

¹ L'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, T. III, p. 82, relate les autres activités de cette éminente personnalité dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie et de la photographie.

SVSN, CHARLES DE SINNER (1888) remarque leur alignement, soupçonne une intervention humaine, mais abandonne finalement cette idée.

Les membres de la Commission et leurs mandataires souhaitaient le classement des plus beaux blocs, mais, pas plus que la société, ils n'avaient le pouvoir de le réaliser, mais seulement celui d'engager les propriétaires à le faire. Au cours d'une discussion, Schardt remarqua combien c'était difficile. En 1881 par exemple, des blocs ayant été découverts à Montbenon, la Municipalité de Lausanne accueillit favorablement la proposition de les conserver, et pourtant ils ont disparu, comme celui que les autorités de Moudon avaient classé 10 ans plus tôt au lieudit Charmet ou Chermet, sur la proposition de l'enquêteur Piccard de la Commission des blocs.

Le succès se présentait parfois dans l'euphorie des assemblées générales décentralisées. Ainsi en 1877, lors de la réunion de la SHSN à Bex, la SVSN reçut en don deux gigantesques blocs de calcaire vraisemblablement éboulés du Miroir de l'Argentine et déposés sur le versant oriental du Montet par le glacier de l'Avançon. Le plus gros (4, 4300m³) porte l'inscription suivante : *Bloc Monstre, dédié à J.de Charpentier 1837. Donné à la Soc. vaud. des Sc. nat. par J. B. Bocherens 1877.* Le second (5, 1500 m³): *Pierre Besse* (c'est-à-dire double), *donnée à la Soc. vaud. des Sc. nat. par G. Grenier et F. Cherix 1877. Assemblée de la Soc. helv. des Sc. nat. à Bex.*

En 1898, la SVSN réunie à L'Isle reçut de la Municipalité le bloc du Petit Chardévaz (20), au-dessus de Montricher. Il s'agissait peut-être d'une compensation de la part de cette commune, qui d'après Bonard, tira pendant des années le plus gros de ses revenus de l'exploitation de la pierraille erratique.

En anticipant sur la période suivante, nous retrouvons la SVSN à Baulmes en 1906 d'où elle adressa au Conseil d'Etat une proposition de W. Barbey tendant à classer la Pierre de Bon Château (XIV) ou Pierre des Sorciers, ce qui fut fait un peu plus tard dans la catégorie des monuments préhistoriques.

L'année suivante, pour célébrer le centenaire de la naissance d'Agassiz, la SVSN tint séance à Môtiers (Vully), où notre illustre concitoyen vit le jour. Elle décida que le plus gros bloc du Vully, appelé jusqu'alors Palet roulant en raison de son pouvoir de pivoter dans certaines occasions, porterait désormais le nom de Bloc Agassiz. Consulté à ce sujet, le syndic de la commune fribourgeoise du Haut-Vully nous a aimablement confirmé l'existence de ce monument qui a conservé le nom d'Agassiz, et en a précisé l'emplacement à l'angle NW du plateau sommital du Vully. (coord. 572400/201200).

Les interventions de la Commission n'aboutissaient pas toujours à un don en faveur de la Société, les communes sollicitées préférant souvent rester propriétaires de leur bloc tout en s'engageant à le respecter. En voici deux exemples.

La Pierre à Bollet (2), énorme bloc de granite, long de 15 m, en équilibre sur le versant très raide du Suchet, était convoitée par un entrepreneur qui en offrait fr. 500.- dans l'intention de la faire rouler au bas de la pente, où son exploitation eût été plus aisée. C'est ce que nous apprend le rapport de 1884 de la Commission. Mais la commune de Baulmes eut la sagesse de refuser cette proposition et d'accepter celle de la Commission tendant à conserver ce monument.

Ce fut ensuite le tour de la Pierre Féline (8, photo 3), un bloc gigantesque, dont seul le sommet long de 25 m. et haut de 5, pointe au bord de l'autoroute Lausanne-Genève. Son nom provient peut-être de la présence du chat sauvage dans la forêt qui l'environne. En 1893, la Municipalité de Crans décida d'en faire un monument naturel à la gloire de quatre écrivains vaudois, Urbain et Juste Olivier, Alexandre Vinet et le doyen Bridel, mais un examen attentif révèle qu'on négligea d'y graver leurs noms.

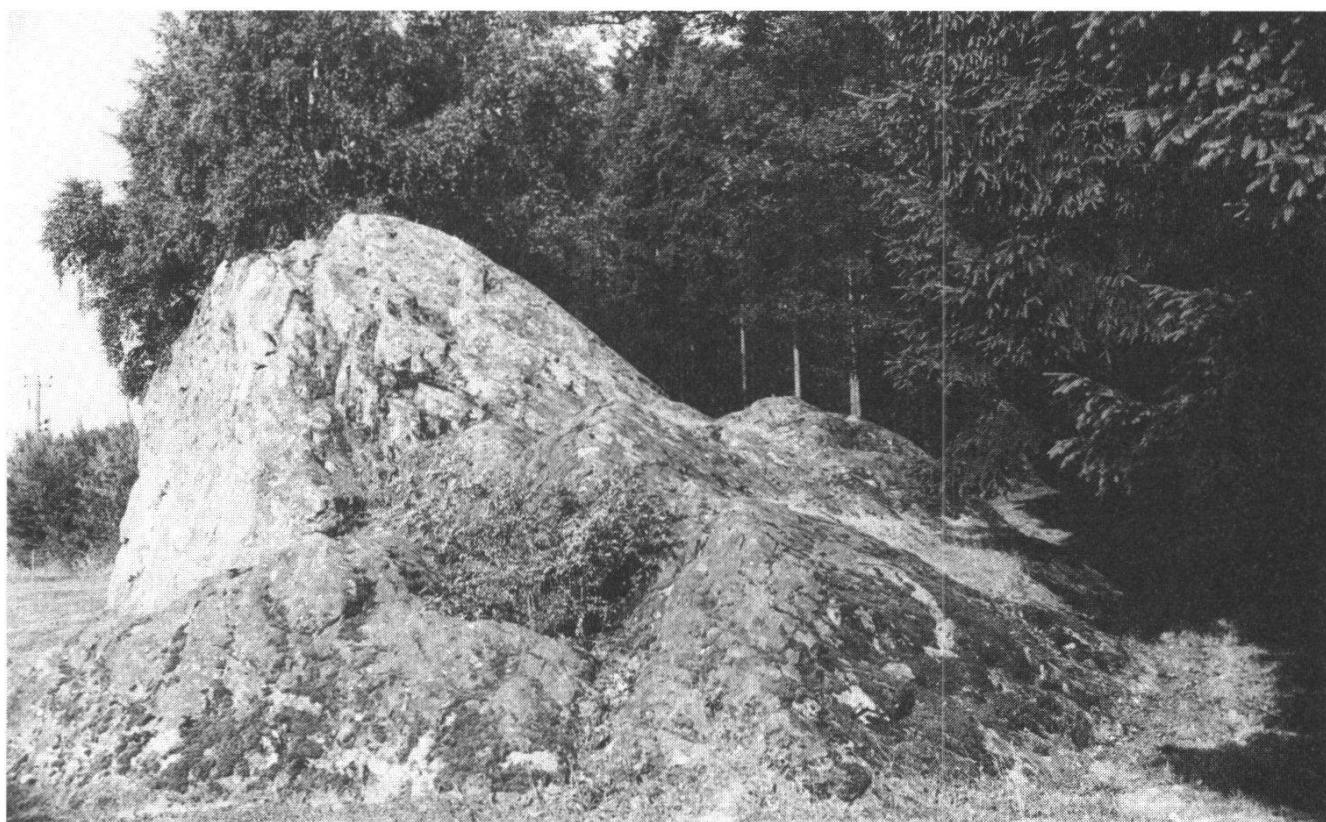
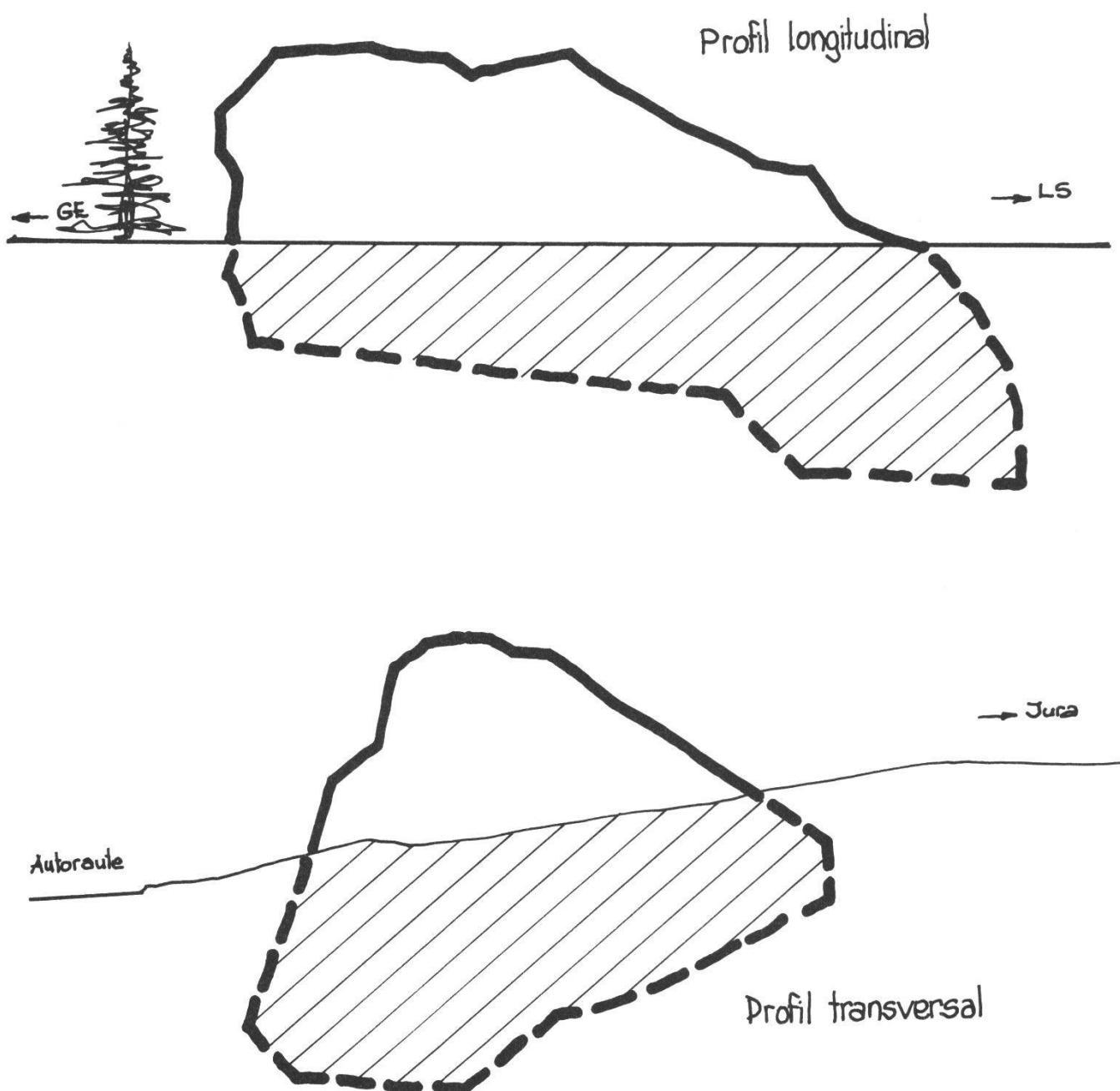


Photo 3.—La Pierre Féline. Bord de l'autoroute Lausanne-Genève. (Crans). (Photographie J.-F. Luy)

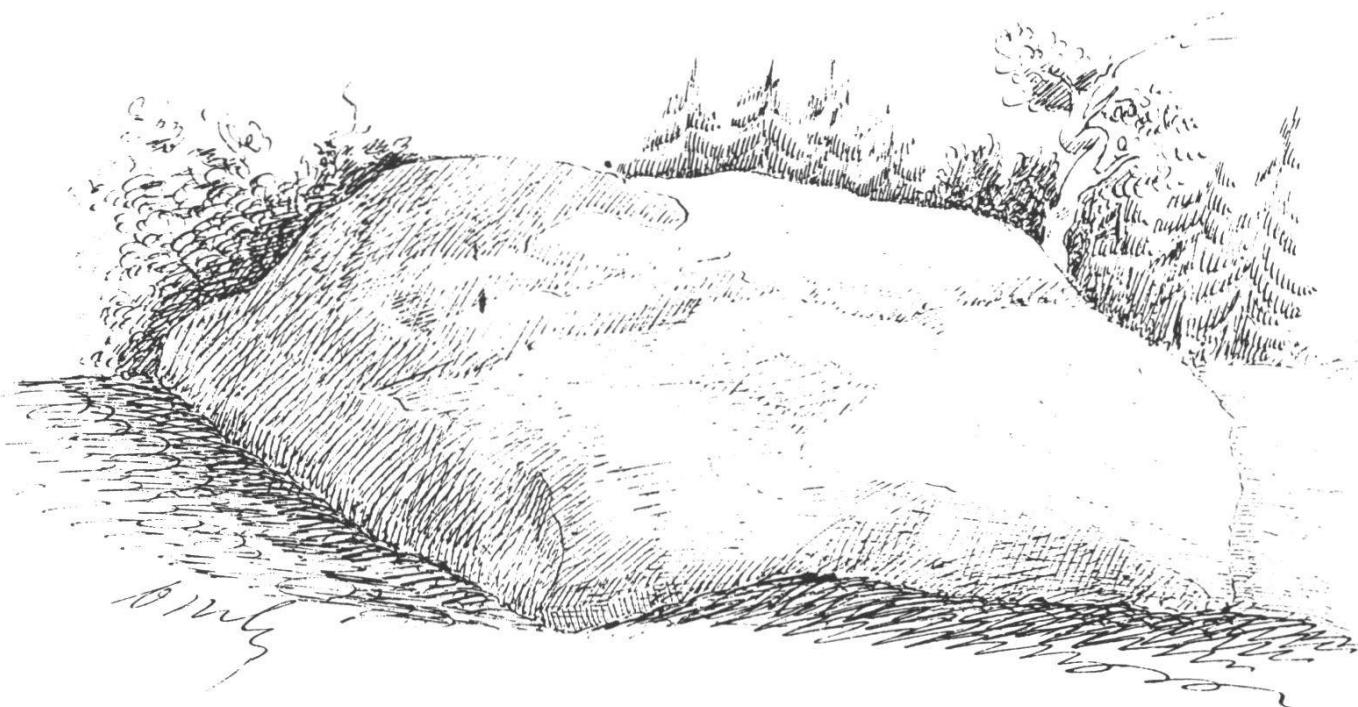
Les mesures gravimétriques de M. R. Olivier, Directeur de l'Institut de Géophysique, et de ses élèves, ont démontré que son volume caché est 6 à 7 fois plus grand que son volume visible. Cet énorme bloc mesurerait donc plus de 3000 m³ (fig. 3).

A part Vionnet, Nicati et Dumur, les enquêteurs désignés par la Commission se contentèrent de dresser l'inventaire des blocs observés ou exploités, avec quelques commentaires illustrés parfois de croquis (Fig. 4). De leurs rapports se dégage l'extraordinaire abondance de l'erratique sur les flancs et au pied du Jura, en particulier dans la région de Grandson, ainsi que la prédominance des poudingues de Vallorcine dans certaines régions du plateau, due peut-être à la difficulté de les exploiter. A. JACCARD (1892) remarque qu'ils sont presque exclusifs aux alentours de Thierrens et de Moudon.



R.O. 4/89

Figure 3.— Coupe schématique de la Pierre Féline, établie par R. Olivier.
(Estimation sous réserve de vérification à l'aide d'un microgravimètre).



N°4. Bloc vu du côté Sud.

Figure 4.—Le bloc de Au Treize près d'Agiez.
(Croquis de H. Jaccard, correspondant de la Commission des blocs erratiques, 1870).

Enfin certains rapports ayant été adressés directement à A. Favre à Genève, nous n'avons pas de renseignements sur les zones correspondantes.

La Commission des blocs erratiques n'a-t-elle été qu'un brillant feu de paille ? C'est en tout cas l'impression que l'on retire de la consultation des bulletins de la SVSN. Son rapport de 1869 qui succède aux exposés initiaux, relate les premiers résultats de son enquête, mais insiste aussi sur ses difficultés; seuls huit correspondants avaient remis leur rapport dans le délai prescrit et plusieurs avaient refusé leur collaboration.

Ensuite, les rapports se distancent et s'anémient. A plusieurs reprises, on

déclare en séance, que la Commission n'a pas siégé depuis longtemps ou qu'elle va se reconstituer et en 1882, on n'a pas recours à elle pour s'occuper, avec les Neuchâtelois, de la sauvegarde des blocs du versant jurassien.

Mais si la Commission sommeille, la campagne qu'elle a suscitée se poursuit. Dans les séances, le comité se préoccupe fréquemment des blocs signalés par des sociétaires, et parmi ces derniers, mais à titre individuel, des membres de la défunte commission. Ainsi en 1898, Vionnet, dont nous avons relevé les mérites, annonce les démarches entreprises par le comité pour conserver des blocs erratiques, sans préciser malheureusement de quelles mesures et de quels blocs il s'agissait.

La Commission n'a donc pas réalisé ses projets, trop ambitieux pour des amateurs. Elle n'est pas parvenue à dresser la carte vaudoise des blocs erratiques, mais ses observations ont probablement été utilisées par A. Favre pour l'établissement de la sienne. D'autre part, elle n'a réussi, d'une façon certaine, qu'à assurer la protection de six blocs. Toutefois, son activité n'a pas été vaine, car elle a certainement contribué dans une large mesure, à sensibiliser les autorités, les milieux cultivés et une partie du public à la sauvegarde de ces monuments géologiques, qui a précédé et préparé celle, plus générale, de la nature.

LA COMMISSION CANTONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

Une des conséquences de la campagne en faveur de la Pierre des Marmettes fut, comme on l'a vu, la création d'une Commission fédérale pour la conservation des monuments naturels, qui engagea les sociétés cantonales à créer des centres d'activité. C'est ce qui incita la SVSN à mettre sur pied en 1906 déjà, une Commission cantonale des monuments naturels, devenue plus tard Commission cantonale pour la protection de la nature. Initialement on l'avait affublée du curieux nom de custodie cantonale, avec à sa tête un custode.

Cette institution n'a cessé de travailler pendant 60 ans et ses présidents les plus actifs furent E. Wilczek, Charles Linder, M. Moreillon, Marcel Bornand et surtout Charles Chessex qui la dirigea pendant ses vingt dernières années et opéra le relais avec la Ligue vaudoise pour la protection de la Nature, dont il avait été un des promoteurs.

Comme l'indique son nom, l'objectif de cette nouvelle commission était beaucoup plus vaste et varié que celui de la précédente. Elle se préoccupait en priorité du sort des valeurs et surtout des curiosités naturelles les plus menacées, grands arbres, plantes rares, réserves ornithologiques, etc, sans pour autant négliger celui des blocs erratiques, du moins pendant la première partie de son existence. Ses rapports d'un caractère plus officiel que les précédents, se bornent à enregistrer le classement des blocs sans en préciser les circonstances. Ils n'ont donc pas le même intérêt que ceux des enquêteurs de l'ancienne commission.

Celui de Linder en 1924, renferme la liste de tous les blocs classés à cette date; on y trouve donc ceux qui furent offerts à la société au cours des années précédentes: le bloc de la Grange de la Côte (24), près de la route de Ste-Croix, qui porte aussi le nom de son donateur Vermot; les blocs du Bois de

Bamp (22), de la Frétaz (6) et la Pierre Bleue (17), dons respectifs des communes de Romainmôtier, Bullet et Lignerolle.

Les années suivantes, cinq nouveaux blocs vinrent enrichir la collection de la SVSN. Deux situés à Yens, furent offerts par des particuliers: le bloc de Au Route (28), don de Ch. André et Alexis Chauvy et celui de Sus Vellaz (27) don de Henri Chauvy et de Caroline Métral, «désirant conserver ces témoins de l'époque glaciaire».

Les autres sont d'origine communale: la Pierre de la Chaux Raven (12) de Juriens et la Pierre à Glisse (18), de Lignerolle pour la seconde fois. En 1928, à l'instigation de Moreillon président de la commission, la commune de Rances offrit un des nombreux blocs de son pâturage de la Mathoule sur les flancs du Suchet, et le professeur Lugeon, alors au faîte de sa carrière, s'y rendit en personne pour le choisir. Un demi-siècle plus tard, mandaté par la Section cantonale de la protection de la Nature et des sites, je m'y suis rendu à mon tour pour le reconnaître. Hélas, ni les autorités communales, ni le berger en exercice, ne purent l'identifier parmi les centaines de blocs épars sur la moraine rodhanienne. A mon tour, j'ai donc fait un choix, et certain de me conformer à celui de mon vieux maître, j'ai choisi le plus gros (21). Mais toute la collection mériterait d'être classée.

En 1911, la Société avait pris note de l'installation au jardin J.-J. Mercier à Lausanne, du «Bloc erratique du Centenaire de l'Indépendance vaudoise» (16), découvert en 1903 lors de la célébration de l'événement, dans une propriété du quartier des Mousquines, et offert à la ville par son propriétaire, Vinzio.

La Commission connut aussi des échecs; ainsi en 1917 elle était en pourparler avec l'Etat à propos du bloc de l'Erberey à Oron, et en 1933 elle envisageait d'en acheter un à Provence. Aucun de ces projets n'aboutit. On s'étonne qu'elle n'ait pas songé à protéger la Pierre à Millet, des Côtes de Mont-la-Ville, signalée déjà par de Charpentier et dont le classement avait été proposé par Dumur en 1869. Cet énorme bloc de 11 m. sur 10 et 4,5 de haut, figurait encore sous son nom dans l'ancienne carte Siegfried. Sa destruction n'est donc pas très ancienne. Dans les années 20, le géologue CUSTER (1928) a encore assisté sur le versant jurassien à l'exploitation des blocs pour en tirer des bornes. Ce fut probablement le sort regrettable de la Pierre à Millet. Il en reste une photo au musée de Géologie.

En 1934, enfin, la Commission remarqua que le Bloc de Coulet (26) à St-Prex, dont il sera question plus loin, avait failli être exploité par un entrepreneur. Avec cette observation, prend fin son activité dans le domaine qui nous occupe et la Ligne vaudoise pour la protection de la Nature n'a pas pris le relais, l'une et l'autre mettant au premier plan de leur activité la protection des milieux naturels les plus menacés.

On remarque que parmi les blocs reçus par la SVSN au temps de sa commission, deux l'ont été en 1919 et cinq en 1928-29. Le mérite en revient vraisemblablement aux présidents de la commission en exercice à ce moment, Charles Linder dans le premier cas et M. Moreillon dans le second, dont nous venons de constater l'activité. Dans ce domaine, comme dans celui plus vaste de la protection de la nature, se confirme donc l'efficacité de l'action personnelle.

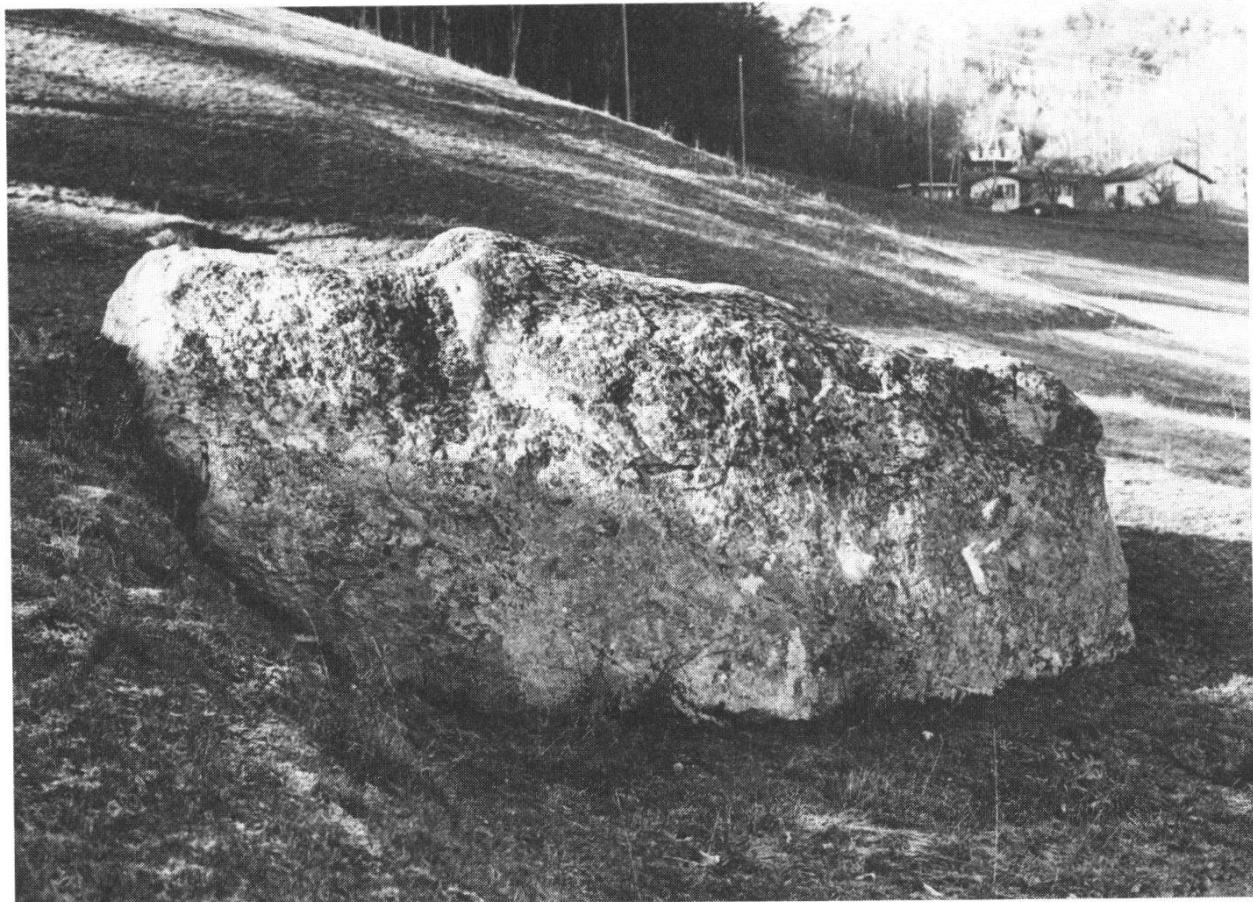


Photo 4.—La Pierre de Plan. Vallon de l'Aubonne.

LE ROLE DE L'ETAT

Lors de l'assemblée de 1906 à Baulmes, William Barbey, toujours soucieux du sort des blocs, reprocha au Conseil d'Etat de le négliger. C'était excessif car en 1869 déjà, à la demande de la SVSN, le Département des Travaux publics avait adressé aux communes, aux inspecteurs des ponts et chaussées et aux voyers, une circulaire pour les engager à s'y intéresser, et au même moment, la société avait demandé au Département de l'Instruction publique d'agir dans le même sens auprès des «régents».

22 ans plus tard, à la suite de la nouvelle loi sur les mines, le chef du Département de l'Agriculture, Viquerat, adressait aux forestiers d'arrondissement, une directive (Circ. no 108 du 31 mars 1891) dont voici un extrait : «*Nous venons vous rappeler que toute vente ou exploitation de blocs erratiques se trouvant sur des propriétés cantonales ne peut avoir lieu sans une décision spéciale du Département. Des sociétés scientifiques ayant demandé la conservation des blocs erratiques, qui sont des preuves indiscutables de la transformation totale des conditions topographiques et climatologiques de notre pays, nous tenons à les garder intacts*».

Cette circulaire avait donc été précédée d'autres instructions allant dans le même sens, et elle montre que le gouvernement était sensible à l'activité dans ce domaine de la SVSN. Ce n'était toutefois qu'une ordonnance bien timide, mais on peut penser qu'elle influa favorablement, non seulement les forestiers, mais à travers eux les communes et même les particuliers.

Aujourd'hui enfin, la loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites, protège, entre autres, tous les objets qui méritent d'être conservés en raison de leur intérêt général, notamment esthétique, historique, scientifique ou éducatif. Les blocs, sans aucun doute, entrent dans l'une ou l'autre de ces catégories.

L'Etat est aussi intervenu d'une façon plus directe dans la protection des blocs puisqu'il en possède trois: celui de Coulet, qui sera présenté dans le paragraphe suivant; celui du Grand Fey (ou fayard, 3) à Begnins, et la Pierre de Plan (1, photo 4) à l'entrée du vallon de l'Aubonne, que son propriétaire voulait détruire au siècle passé. On ignore dans quelles circonstances ces blocs, signalés depuis longtemps par les enquêteurs de la SVSN, ont passé dans les mains du canton.

En revanche, on sait que le classement récent des blocs de Grandvaux (10) et de la Fontaine Froide (25) rière Ste-Croix, est dû à l'initiative de la Section de la protection de la Nature de l'Administration cantonale. Il est vraisemblable que des interventions similaires ont dû autrefois inciter des communes et des particuliers à conserver certains blocs, sans laisser de traces dans les archives.

ETAT ACTUEL

Les blocs classés sont considérés comme des monuments préhistoriques et, à ce titre, leurs propriétaires n'ont pas le droit de les détruire; des sanctions sont prévues contre les contrevenants. Ceux qui appartiennent à la SVSN sont donc doublement protégés.

Pourtant cette garantie n'est pas absolue; elle n'a pas empêché la destruction d'un bloc classé à Tartegnin, ni le déplacement de la Pierre aux Vierges (14) sur le territoire de Lausanne. En revanche le cas de la Pierre Féline est exemplaire, puisqu'on a modifié le tracé initial de l'autoroute Lausanne-Genève pour éviter de lui porter atteinte.

La Pierre à Pény est automatiquement protégée par sa situation frontalière. C'est aussi le cas de la superbe Pierre Pouilleuse, non classée, située au point de contact des communes de Mont-la-Ville, La Praz et Moiry, et de la Pierre à Charenton (23) à la limite de Rovray et d'Yvonand. Toutes deux figuraient déjà dans les rapports des correspondants de l'ancienne commission des blocs. Enfin la Pierre de Coulet (26), qui émerge du lac sur la rive de St-Prex, appartient donc au domaine public. A son sujet, la Municipalité de St-Prex m'a aimablement communiqué un document d'après lequel elle s'appelait autrefois Pierre de Brise-Salignon. Au XIII^e siècle, elle marquait la limite de la juridiction de la seigneurie de Vufflens et, selon le dictionnaire de MOTTAZ (1916), on y déchargeait le sel importé de France. Située à égale distance de Villeneuve et de Genève, on s'en est longtemps servi pour délimiter le prix du transport de la pierre de Meillerie par le lac.

Les autres blocs, ceux qui ne sont pas classés, ne courent plus guère le risque d'être exploités. En revanche, on peut être tenté de les détruire lors de travaux de génie civil, d'améliorations foncières, etc. Pourtant cette menace paraît relativement faible car dans l'esprit du public, des techniciens et même des entrepreneurs, ces blocs, qui n'étaient autrefois que des objets encombrants, sont considérés aujourd'hui comme des éléments de l'environnement et des témoins d'événements géologiques. Encore convient-il que cet état d'esprit se maintienne. On souhaite que cet article y contribue.

A la plaine, beaucoup de gros blocs ont disparu comme on l'a vu. Il en reste pourtant quelques uns de belle taille qui mériteraient d'être classés, comme celui de Moiry signalé par Dumur il y a plus d'un siècle. Les plus nombreux encombrent le lit et les berges des cours d'eau encaissés dans des terrains morainiques, comme l'Aubonne, et ils diffèrent de ceux qui gisent en surface par leurs arêtes émoussées du fait de leur transport dans la masse du glacier. Dans son rapport, Ph. De la Harpe attirait l'attention sur celui de Mon Repos, à Cheseaux, qui git dans la Mèbre «à une portée de carabine du moulin de Cheseaux». Il y est encore et sert d'appui à la passerelle du sentier à Ramuz.

Sur les versants boisés et les pâturages jurassiens, où l'exploitation des blocs était malaisée et la roche en place de meilleure qualité qu'à la plaine, il en existe encore beaucoup de volumineux. Les amas morainiques du Chalet-Devant, au-dessus de Juriens, de la Jaccarde et de la Mathoule sur les flancs du Suchet, la région de Bullet et de Mauborget, en sont particulièrement riches. Les plus gros figurent sur les cartes topographiques au 1:25000. La carte nationale se contente le plus souvent d'en indiquer la position, tandis que l'ancienne carte Siegfried désignait les plus gros par leur nom. Ceux qui ont disparu survivent parfois dans un lieu-dit : Pierre au Tasson près de L'Isle, chemin de la Grosse Pierre conduisant de Morges à Echichens (BERGER 1959).

Les plus remarquables portent presque tous un nom, indice de l'intérêt dont ils étaient l'objet et des croyances qui s'y attachaient. En voici quelques uns : Pierre à la Cible, Mont-la-Ville; P. a Dzemi (qui gémit), Vugelles; P. à Rognon, Mauborget; P. au Gendarme, Les Prises; P. à Cinq Trou, Provence; P. au Coutiau, St-Livres; P. au Pallau, Ferlens; Cheval Blanc, Chabray, et rien que dans les forêts de Burtigny : P. à Phébou; P. du Bois des Tattes; P. à Mille Trous; P. à Chevaux, qui survivent à la Pierre à Roland (Comm. de M. Charles Bichet, de Burtigny).

CONCLUSIONS

Notre région qui vit naître la théorie glaciaire et se souvenait de ses fondateurs fut, avec Neuchâtel, particulièrement sensible à l'«Appel aux Suisses» de A. Favre et B. Studer. D'autre part, on y était convaincu que l'ancien glacier avait contribué, dans une large mesure, à façonner le relief du pays comme cela ressort de la circulaire cantonale de 1891.

Après s'être posé tant de questions sur ces mystérieux blocs, on avait enfin saisi leur véritable signification; on avait compris qu'ils sont en quelque sorte la signature du glacier du Rhône dans sa plus grande extension. Cette

découverte suscita chez les spécialistes comme dans le public cultivé un vif intérêt pour ce problème et fut à l'origine d'une activité scientifique passionnée de l'extension et des effets des anciens glaciers, basée essentiellement sur ses témoins les plus apparents, les blocs. Or on était justement en train de les détruire. D'où une réaction bien naturelle qui se fit en deux vagues successives pour essayer de les conserver.

La première, conduite surtout par des «personnes amies des sciences naturelles» avait l'ambition de dresser l'inventaire de tous les blocs d'une certaine dimension, considérés comme des éléments du patrimoine national, qu'il convenait donc de conserver par sentiment patriotique. On connaît ses résultats. Si elle ne parvint à classer que quelques blocs elle contribua à sensibiliser les autorités et l'opinion publique à ce problème, préparant ainsi le terrain pour la suite.

La seconde, dirigée par des hommes de sciences, envisageait la protection de tous les composantes de la nature, les blocs étant mis sur le même plan que les marais ou les beaux arbres. Ces spécialistes étudiaient le phénomène de la glaciation avec réalisme et ne voyaient dans les blocs erratiques que des témoins, certes respectables, de cet événement.

Les efforts des uns et des autres ne purent empêcher la disparition regrettable de nombreux blocs de belle taille; ils réussirent pourtant à en classer un certain nombre parmi les plus volumineux et les plus intéressants.

En définitive, on constate que la destruction des blocs fut le détonateur de la protection de la nature. On a commencé par la sauvegarde de ces grosses pierres qui étaient directement menacées, puis on a envisagé celle des autres valeurs naturelles. Les géologues pourraient ainsi revendiquer l'honneur d'avoir été les pionniers de la protection de la nature.

Si les blocs erratiques ne suscitent plus de légendes, ils continuent pourtant à éveiller l'imagination de ceux qui les contemplent ou les découvrent. Ainsi au début de ce siècle, ils ont inspiré un géologue-poète de Ste-Croix, Th. Rittener (D.M.) :

*«Que tu me plais bloc erratique,
Toi que le destin égara
Si loin de ta demeure antique,
Sur le flanc du sombre Jura.»*
(Chez nos aïeux, Rouge 1901)

Et récemment l'un d'eux a excité la verve de deux municipalités vaudoises. Dans les fouilles du Centre commercial de Belmont-sur-Lausanne, on a découvert un gros bloc, qu'un géologue a déclaré originaire de la nappe des Diablerets. A la suite de quoi la Municipalité a invité celle d'Ormont-Dessus, aux Diablerets, à reprendre possession de son bien, en précisant toutefois qu'il devait bien peser 70 à 80 tonnes. Dans leur réponse, les autorités d'Ormont-Dessus expriment leur soulagement d'apprendre qu'on a retrouvé ce fragment des Diablerets qu'on recherchait depuis longtemps, et de savoir qu'il est en de bonnes mains. Mais elles renoncent à le récupérer puisqu'il y a prescription. Elles se contenteront d'y déposer une gerbe du souvenir (Comm. de M. M. Weidmann, D.M.).

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT D., 1986. La récurrence des glaciers jurassiens entre la Venoge et l'Aubonne. *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 78.1: 21-46.
- BARBEAU B., 1966. Histoire de la Pierre à Pénny. Chez l'auteur à Mies.
- BERGER R., 1959. F. Avis de Lausanne du 10 avril 1959.
- BONARD P., 1977. Fontaines des campagnes vaudoises. 1 vol. Ed. 24 heures, Lausanne.
- CHARPENTIER DE J., 1841. Essai sur les glaciers. 1 vol. Ducloux, Lausanne.
- CUSTER W., 1928. Etude géologique du pied du Jura vaudois. Mat. carte géol. Suisse, N.S., 59.
- DU PASQUIER L., 1892. La conservation des blocs erratiques. *Bull. Soc. neuch. Sc. Nat.* XX: 3-43.
- HORISBERGER P., 1978. Les blocs erratiques et l'origine de la protection de la nature. *Bull. Ligue suisse prot. nat.* 4: 20-21.
- JACCARD A., 1892. Contribution à l'étude du terrain erratique dans le Jura. *Bull. Soc. neuch. Sc. Nat.* XX: 124-145.
- MARGERIE DE E., 1922. Le Jura 1 vol. Paris.
- MOTTAZ E., 1916. Dictionnaire historique du canton de Vaud. Rouge éd. Lausanne.
- SAUSSURE DE H.-B., 1779. Voyage dans les Alpes. T. II.
- SCHARDT H., 1908. La Pierre des Marmettes et la grande moraine de Monthey. *Ecl. Geol. Helv.* 10: 555-566.
- SINNER DE CH., 1888. Un groupe de blocs erratiques aux portes d'Yverdon. *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 23: 49-59.
- Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud. Ed. 24 heures, Lausanne, T. 2.

Manuscrit reçu le 20 avril 1989

Les tableaux I et II figurent aux pages 206 et 207

N°	Commune	Propriétaire	Désignation	Coordonnées	Situation
1	Aubonne	Etat	Pierre de Plan	518'870/150'140	Plan Dessous
2	Baulmes	Comm.	Pierre à Bollet	527'500/181'500	La Côtelette
3	Begnins	Etat	Pierre du Grand Fey	507'800/144'740	La Sérine
4	Bex	SVSN	Bloc monstre	567'840/123'510	Le Montet
5	Bex	SVSN	Pierre Besse	567'785/123'585	Le Montet
6	Bullet	SVSN	Bloc erratique	534'300/188'000	La Frétaz
7	Carrouge	Part.	Pierre de Vin Moulin	549'580/161'870	Les Brits
8	Crans	Comm.	Pierre Féline	503'880/155'520	Le Grand Bois
9	Cuarnens	Comm.	Pierre pendue	522'390/166'160	Les Rueyres
10	Grandvaux	Part.	Bloc erratique	545'010/150'400	La Bovarde
11	Gryon	Part.	Pierre d'Eslex	572'640/125'510	Les Combes
12	Juriens	SVSN	Bl. de la Chaux Raven	522'800/170'630	Chalet Devant
13	La Sarraz	Comm.	Pierre des Buis	528'370/167'950	Les Buis
14	Lausanne	Part.	Pierre aux Vierges	534'550/156'350	Bois Genoud
15	Lausanne	Comm.	Pierre à Cambot	535'580/158'170	Vernand-Dessous
16	Lausanne	Comm.	Bloc du Centenaire	539'250/151'900	Jardin Mercier
17	Lignerolle	SVSN	Pierre Bleue	524'800/177'560	Combe à Cailler
18	Lignerolle	SVSN	Pierre à Glisse	524'700/177'500	Combe à Cailler
19	Mies	SVSN	Pierre à Pény	501'455/128'173	Front. cantonale
20	Montricher	SVSN	Bloc erratique	517'595/163'670	Petit Chardévaz
21	Rances	SVSN	Bloc erratique	526'700/179'760	La Mathoule
22	Romainmôtier	SVSN	Bloc erratique	523'070/172'190	Bois de Bamp, Nozon
23	Rovray	SVSN	Pierre à Charenton	547'920/182'230	Gros Pré, r. d'Yvonand
24	Ste-Croix	SVSN	Pierre à Vermot	532'290/184'880	Grange de la Côte
25	Ste-Croix	Comm.	Bloc erratique	524'635/186'865	Fontaine Froide
26	St-Prex	Etat	Pierre de Coulet	523'950/147'405	Rivage du Coulet
27	Yens	SVSN	Bloc erratique	521'900/152'820	Sus Vellaz
28	Yens	SVSN	Bloc erratique	522'150/153'050	Au Route
Blocs valaisans					
29	Monthey	SHSN	Pierre des Marmettes	561'690/122'470	Hôpital
30	Monthey	SVSN	Pierre à DZO	561'680/122'590	Voie ferrée
31	Monthey	SVSN	Pierre à Muguet	561'530/123'100	Malévoz

Tableau I.— Blocs erratiques classés.

N°	Commune	Coordonnées	Site	Brève description
I	Apples	520'890/157'020	Bois de Duin	Pierre à cupules
II	Longirod	511'275/150'350	Forêt d'Outard	3 pierres à écuelles en demi-cercle. Au centre, ancienne sépulture
III	Saubraz	516'060/152'510	Pont du Toleure	Pierre calcaire à cupules
IV	Mont-la-Ville	521'920/168'240	Sentier de La Praz	Pierre à écuelles appartenant à un groupe de cinq
V	Bonvillars	541'210/187'570	La Cour	Menhir
VI	Concise	547'700/190'690	La Raisse	Pierre calcaire à cupules douteuses
VII	Corcelles s/ Concise	543'860/189'060	Pierres longues	4 menhirs dont un moderne
VIII	Grandson	539'600/185'370	Les Echitelards	Menhir
IX	Lutry	542'170/150'500	La Possession	Alignement jointif de 21 statues-menhirs
X	Mies	501'480/128'170	Frontière intercantionale	Bloc à cupules et rigoles
XI	La Praz	522'900/167'960	Bois de Chênes	Cromlech de 5 gros et de 5 petits blocs. L'un porte plus de 68 cupules
XII	Lignerolle	523'970/176'700	Chantemerle	Pierre à nombreuses cupules
XIII	Rances	530'650/179'300	Devant l'église	Deux pierres à cupules provenant des environs
XIV	Rances	528'150/179'170	Bon Château	Groupe de mégalithes dont deux à cupules et une sorte de dolmens
XV	Yverdon	540'000/181'300	Clendy	Ensemble de menhirs. 45 blocs et dalles réimplantés dans le site original

Note: Dans le dossier qui nous a été remis, il existe encore 57 autres pierres du même genre, non classées, la plupart avec cupules. Quelques unes sont douteuses, détruites ou encore mal localisées.

Tableau II.—Mégalithes classés.

